

# COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JANVIER 2019

Présents : JL BAYLE, S.BIDET, E.BLANC, A.BOLON, , G.BRANCHU, F.BRASSART, F.CATALANO, M.CHARVET, G.CONTI, V.CONTI, A.CORBEL, J.FOURNEL, Z.FOURNIER, F.GARIN, D.GERMAIN, P.GODET, G.GONGUET, J.GONGUET, M.GRANDCLEMENT, N.GROS, H.GUILLOT, F.HINDERSCHIETT, D.LA PIETRA, S.MACRÉ, JF MARTINE, R.MARTINOD, E.MOUGEOT, H.PIATON, J.PICOLLIER, L.PITTNER, D.PORTERET, F.PRAS, C.RENARD, H.REYNAUD, R.SERPOL, Y.SEURAT, C.TERRACOL, C.TESSIER, J.TONDINE, M.VENIN, N.VIOLLET.

Absents : H. GENET, T. JEUNET

Pouvoir : C. BOUVARD, pouvoir donné à JF. MARTINE

Secrétaire de séance : JL. BAYLE

Présents : 41 – Votants : 42

### - Approbation du compte-rendu du 03 janvier 2019 :

Le compte-rendu n'ayant été transmis par mail que ce jour, certains conseillers n'ont pas eu le temps de le consulter.

M. Macré relève une erreur, lors de l'élection du 5<sup>ème</sup> adjoint : le nombre de bulletins trouvés dans l'urne n'est pas 4 mais 43.

M. Piaton demande une relecture de certains passages et des explications, notamment lors du vote des adjoints. Il n'avait pas compris qu'il pouvait se présenter à chaque élection d'adjoint.

Madame le Maire annonce les démissions de M. PONCET et Mme MOINEAU, qu'elle regrette. Elle revient également sur les échanges de mails entre élus durant la semaine. Elle déplore des propos durs et désobligeants qui ne font pas avancer le débat. Elle estime que chacun est à sa place dans cette équipe et que la lourde charge de travail de mise en route de cette nouvelle commune demande à se concentrer sur l'essentiel et à ne pas brûler les étapes.

Concernant la tenue des séances de conseil municipal, il est précisé qu'à compter du 04 février, celles-ci seront enregistrées afin de faciliter la rédaction des comptes-rendus.

M. Piaton demande une inversion dans l'ordre du jour afin que l'on sache dans un premier temps quelles délégations et quel travail vont assumer les adjoints avant de fixer leurs indemnités.

M. Martine lui répond que cela n'a pas de réel intérêt dans la mesure où chacun prendra la tête d'une commission de travail et recevra la même indemnité.

Après un tour de table, il est décidé de garder l'ordre du jour inchangé.

### 1 – Indemnités du maire, maires délégués et adjoints

Madame le Maire rappelle que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Jusqu'à la mise en place de la commune nouvelle, l'enveloppe totale des indemnités pour les 4 communes historiques était de 6175.60€.

Avec la création de la commune nouvelle, la commune compte désormais 1291 habitants, ce qui modifie la strate des indemnités.

Mme le Maire propose la répartition suivante,

- Indemnité du maire : 1 672.44€ brut mensuel, correspondant au taux maximum pour le maire d'une commune de 1 000 à 3 499 habitants.
- Indemnité des maires adjoints : (inchangée par rapport à leur commune d'origine) 661.20€, correspondant au taux maximum pour le maire d'une commune de moins de 500 habitants.
- Indemnités des adjoints : 418.11€ brut mensuel, correspondant au taux de 10.75% de l'indice brut pour un adjoint d'une commune de 1 000 à 3 499 habitants.

L'enveloppe totale des indemnités des élus baisse de 6175 € à 5746.59 € bruts mensuels pour 9 élus indemnités.

Mme Picollier s'interroge sur les responsabilités portées par les adjoints ; il lui est répondu que les adjoints sont en charge d'animer les commissions, de suppléer le maire en cas d'absence et qu'ils auront des délégations. Une réunion des adjoints est prévue tous les lundis soir.

M. Reynaud estime que les indemnités telles que présentées sont bien proportionnées.

Mme le Maire propose de passer au vote : 1 abstention, 41 votes pour.

## **2 - Délégations du conseil municipal au maire**

Le conseil municipal peut donner certaines délégations au maire afin de faciliter la gestion de la commune. Les délégations consenties au maire lui permettent de statuer sur certains points sans avoir à délibérer.

Madame le Maire présente l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui liste l'ensemble des délégations possibles et rappelle les délégations précédemment établies dans les communes historiques.

Elle propose les délégations suivantes :

1) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget jusqu'à un montant de 200 000 € (4<sup>ème</sup> alinéa)

2) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (6<sup>ème</sup> alinéa)

3) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal (8<sup>ème</sup> alinéa)

4) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (5<sup>ème</sup> alinéa)

5) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (9<sup>ème</sup> alinéa)

6) intenter, au nom de la commune, des actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle (16<sup>ème</sup> alinéa).

A la demande de M. Piaton et après discussion le 16<sup>ème</sup> alinéa est supprimé.

Vote à l'unanimité pour l'attribution des délégations au Maire énumérées ci-dessus.

## **3 – Détermination et composition des commissions municipales**

La maire et les adjoints proposent d'instaurer 7 commissions municipales, chargées d'étudier les dossiers avant leur passage en conseil municipal.

Les commissions sont les suivantes :

- Commission bâtiments, églises, cimetières.
- Commission voirie, travaux, matériels.
- Commission finances et appel d'offres.
- Commission forêt.
- Commission environnement, agricole et urbanisme.
- Commission communication, relation avec les associations, manifestations culturelles et participation citoyenne.
- Commission sociale (ex CCAS).

Il est demandé à chacun de s'inscrire dans les commissions de son choix.

Après un tour de table, les commissions sont constituées comme suit :

Commissions	Adjoints référent	Membres
Commission bâtiments, églises, cimetières	M. Macré Serge, secondé par M. Bayle Jean-Louis	M. Renard Clair, Mme Venin Martine, M. Brassart Fabien, M. Terracol Christian, M. Fournel Jacques, M. Tessier Christian, M. Conti Guy.

<b>Commission voirie, travaux, matériels</b>	M. Martine Jean-François, secondé par M. Bayle Jean-Louis	M. Macré Serge, M. Blanc Emmanuel, M. Corbel Alain, M. Bidet Sébastien, M. Reynaud Henri, M. Gonguet Jean, M. Pras Florent, M. Serpol René, M. Germain Denis.
<b>Commission finances et appel d'offres</b>	M. Charvet Marc, secondé par Mme La Pietra Danielle	Mme Garin Frédérique, M. Reynaud Henri, Mme Gonguet Gisèle, M. Seurat Yann, M. Mougeot Éric, M. Martine Jean-François.
<b>Commission forêt</b>	M. Tondine Joël, secondé par Mme Gonguet Gisèle	Mme Gros Nathalie, M. Guillot Henri, M. Piaton Hervé, M. Seurat Yann, M. Gonguet Jean, M. Porteret David, M. Renard Clair.
<b>Commission environnement, agricole et urbanisme</b>	M. Bolon André secondé par M. Tondine Joël	M. Blanc Emmanuel, M. Fournel Jacques, M. Pittner Luc, M. Reynaud Henri, Mme Viollet Nadine, M. Piaton Hervé, Mme Gros Nathalie.
<b>Commission communication, relation avec les associations, manifestations culturelles et participation citoyenne</b>	Mme Godet Pauline, secondée par M. Martine Jean-François	M. Charvet Marc, Mme Picollier Joëlle, M. Tessier Christian, Mme Viollet Nadine, M. Reynaud Henri, M. Conti Guy, M. Renard Clair, Mme Catalano Frédérique.
<b>Commission sociale (CCAS)</b>	Mme Gonguet Gisèle, secondée par Mme La Pietra Danielle	Mme Pauline GODET, M. Branchu Gilbert, Mme Picollier Joëlle, M. Brassart Fabien, Mme. Bouvard Catherine

Il sera proposé aux élus absents de s'inscrire dans les commissions.

Une première réunion est déjà prévue pour chaque commission :

- **Commission bâtiments, églises, cimetières : le 18 janvier à 20h à Vieu**
- **Commission voirie, travaux, matériels : le 23 janvier à 20h à Belmont**
- **Commission finances et appel d'offres : le 22 janvier à 20h à Lompnieu**
- **Commission forêt : le 16 janvier à 20h à Sutrieu**
- **Commission environnement, agricole et urbanisme : le 17 janvier à 20h à Vieu**
- **Commission communication, relation avec les associations, manifestations culturelles et participation citoyenne : le 15 janvier à 20h à Belmont**
- **Commission sociale (ex CCAS) : le 24 janvier à 20h à Lompnieu**

#### **4 – Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

**Commission Communale des Impôts Directs (CCID)** : Madame le Maire rappelle le fonctionnement de cette commission qui doit être composée de 6 titulaires et 6 délégués. Les membres de cette commission ne sont pas obligatoirement des élus. 24 noms doivent être proposés, 12 seront retenus par les services des impôts. Il est précisé que cette commission doit être composée d'un membre extérieur à la commune mais inscrit au rôle des impôts et d'un propriétaire de bois. M. Bolon rappelle qu'il est important que les membres connaissent le sujet et qu'il serait judicieux de reproposez les membres déjà présents dans les commissions des anciennes communes.

Ainsi sont proposés :

- Pour Belmont : Mme Bordet Argenti, Mme Roy Raoult, M. Morard, M Favre, M. Porteret, M. Venin et M. Pernod
- Pour Lompnieu : M. Gaillard, M. Gonguet, Mme Legendre, Mme Desprez Nicolas, M. Peguin, M. Thivillier
- Pour Sutrieu : Mme Guillot Genin, Mme Humbert, M. Gonguet, M. Bidet, M. Morard et M. Rouger
- Pour Vieu : M. Terracol, M. Bolon, M. Seurat, Mme Garin, M. Vincent et M. Pétroud.

**AGEDI** (syndicat intercommunal Agence de **G**Estion et **D**éveloppement **I**nformatique) : la commune doit avoir un délégué auprès du syndicat qui fournit le logiciel de gestion : M. Mougeot Éric se propose.

**SIEA** (Syndicat Intercommunal d'énergie et d'**E**-communication de l'**A**in) : la commune doit avoir un délégué titulaire et deux suppléants. M. Fournel ancien délégué pour la commune de Sutrieu accepte de rester titulaire, messieurs Conti et Corbel seront les suppléants.

**SIEV** (Syndicat Intercommunal des **E**aux du **V**alromey) : Mme Gonguet, M. Tondine et M. Martinod continueront à représenter la commune.

**Correspondant défense** : M. Hinderschiatt.

**SIVOM du Valromey et Communauté de Communes Bugey Sud** : les délégués restent inchangés.

**Référent ambroisie** : il est proposé de maintenir un référent par commune déléguée : Mme Viollet, M. Vincent (agent technique de Vieu), M. Conti et M. Brassart

#### **5 – Constitution et désignation des budgets annexes**

Madame le Maire rappelle qu'il est nécessaire de délibérer afin de créer les budgets annexes de la commune. Les communes déléguées ont toutes votées en 2018 la demande de création de ces budgets, qu'il convient de reprendre. Les budgets annexes sont :

- Budget Lotissement (Sutrieu), soumis à TVA,
- Budget Forêt, soumis à TVA,
- Budget Eau (Lompnieu, Sutrieu), soumis à TVA,
- Budget Assainissement, soumis à TVA,
- Budget Photovoltaïque (Belmont) soumis à TVA.

Vote pour à l'unanimité.

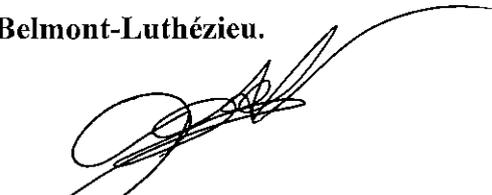
#### **6 – Questions diverses**

- Les vœux de la municipalité auront lieu ce samedi 12 janvier à 18h.
- Madame le Maire présente pour le groupe de travail les formulaires de candidature aux comités consultatifs. Ces formulaires sont à distribuer au plus tôt dans les boîtes aux lettres des habitants. Mme Viollet demande à ce que soit modifiée dans la charte, la formulation concernant la notion d'obligation de réserve. Cette modification pourra être effectuée lors de la relecture par les élus de la commission et avant présentation aux participants des comités.

- M. Reynaud demande s'il est possible que la commune s'équipe d'un micro pour les prochaines séances de conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

**Prochaine séance le lundi 4 février 2019 à 20h, salle polyvalente de Belmont-Luthézieu.**



Le Maire  
Pauline GODET

Le Maire,  
Pauline GODET

